



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP0330222500055

Déposé le : 28/05/2025

Demandeur : Monsieur DUPUY Patrick

Sur un terrain sis à : 8 Clos de Barreau

33480 AVENSAN

Nature du projet : Fermeture d'une avancée de toit

Référence cadastrale : A-3541

Monsieur DUPUY Patrick

8 Clos de Barreau

33480 AVENSAN

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de AVENSAN certifie qu'il ne s'est pas opposé à la Déclaration Préalable de Monsieur DUPUY PATRICK enregistrée sous le numéro DP0330222500055 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 25/07/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Avensan, le 05 août 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL



Article R.424-5 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le : 02/06/2025

Article R.423-6 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été publié par voie électronique sur le site internet de la ville le : 06/08/2025

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

